

An aerial photograph of a construction site. A red diamond-shaped safety zone is marked on the ground. A truck is parked within this zone. The background shows a large area of dirt and gravel with some tire tracks.

Assemblée générale

25 mai 2023

MANITOU
GROUP

SET THE WORLD
IN MOTION





Disclaimer

Cette présentation constitue un simple document de synthèse et ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité. Ni la Société, ni aucun de ses affiliés, mandataires sociaux, dirigeants, salariés, employés ou conseils ne peut être tenu responsable, à quelque titre que ce soit, d'une obligation quelconque ou d'un quelconque recours ou réclamation, dommage ou préjudice, lié à ou résultant de l'utilisation (quelle qu'elle soit) de cette présentation ou son contenu.

Les données et informations (prévisionnelles ou autres) relatives aux marchés ou aux secteurs d'activité que cette présentation peut inclure ont été établies sur la base d'études, rapports, estimations ou sondages internes, ainsi que sur la base de recherches ou d'études externes, d'informations disponibles publiquement et de publications desdits secteurs d'activité. La Société et ses affiliés, mandataires sociaux, dirigeants, salariés, employés ou conseils n'ont pas procédé à une vérification indépendante de l'exactitude, de l'exhaustivité, de l'adéquation ou de la fiabilité de ces données et informations, et, en conséquence, ceux-ci ne donnent aucune assurance ni garantie relativement à ces données et informations.

Cette présentation peut comprendre des informations prospectives, fondées sur certaines hypothèses, estimations et opinions actuelles, dont notamment des hypothèses relatives aux stratégies actuelles et futures et à l'environnement économique dans lequel la Société opère. De telles informations prospectives sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison de certains risques et incertitudes, connus ou non à ce jour, de sorte que les résultats, performances, objectifs et évolutions effectivement réalisés pourraient s'avérer très différents de ceux pouvant être contenus ou suggérés par ces informations prospectives. Ces informations prospectives sont données uniquement à la date de cette présentation, et la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives pouvant être contenues dans le présent document afin de refléter les éventuels changements dans les anticipations, événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives pouvant être contenues dans cette présentation. Les informations prospectives ont valeur purement illustrative. Votre attention est attirée sur le fait que de telles informations ne sont en aucun cas des garanties ou engagements de résultats futurs et que de nombreux risques et incertitudes auxquels elles sont soumises sont difficilement prévisibles et hors du contrôle de la Société.

Cette présentation (et toutes les copies qui pourraient en être faites) ne doit pas être transmise ou distribuée aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon et dans tout autre pays ou territoire dans lequel la loi applicable interdit ou limite une telle distribution ou transmission.

Jacqueline Himsworth
Présidente du Conseil d'administration

Hommage à Marie Claude Braud

Madame Marie Claude Braud nous a quittés le 4 mai 2023 à l'aube de ses 90 ans.

Elle avait été administratrice de Manitou jusqu'en 2009 et a beaucoup oeuvré pour le groupe.

C'est elle qui avait trouvé le nom de "Manitou" pour le "fameux chariot rouge" inventé par Marcel Braud en 1958.



Michel Denis
Directeur général

Retour sur la vie du groupe

Vidéo Back to 2022



MANITOU
GROUP

SET THE WORLD
IN MOTION



B

A

C

K





MAKE LIFE SAFE & EASY

Chez Manitou Group, nous considérons la vie humaine et l'environnement comme des biens précieux à protéger et à entretenir.

Nous jouons notre rôle grâce à des marques puissantes qui visent à améliorer la sécurité et la qualité de vie des utilisateurs.

Des marques qui s'engagent à réduire leur impact environnemental tout en concevant des solutions efficaces.



Référence mondiale de la manutention, de l'élévation de personnes et du terrassement, Manitou Group a pour mission d'améliorer les conditions de travail, de sécurité et la performance partout dans le monde, tout en protégeant l'Homme et son environnement.

SET THE WORLD
IN MOTION

MANITOU
GROUP

Feuille de route RSE 2021-2025

Accompagner nos clients
vers le zéro accident

Innover vers de nouveaux
modèles économiques

Garantir la santé
et la sécurité
des employés
et l'amélioration des
conditions de travail



Optimiser l'emploi
des ressources et
allonger la durée
de vie des produits

Innover avec des
produits à faibles
émissions

Réduire nos propres
émissions de gaz
à effet de serre

Développer des services
pour réduire les émissions
lors de l'utilisation

MANITOU
GROUP

Manitou Group
contribution

aux **OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



new horizons 2025

Dépasser
les attentes **clients**
avec des **services**
à valeur ajoutée



Piloter
la transition écologique
vers un modèle
économique durable



Améliorer
notre performance
en **rationalisant**
nos activités



Fonder
notre succès
sur **une équipe**
unie



Avec la DATA comme levier et l'INNOVATION comme ADN



01

FAITS MARQUANTS 2022

Vie du groupe - Innovation Produits

Lancement de 7 nouveaux modèles électriques à Bauma :

- » 3 nacelles tout-terrain
- » 1 nouvelle nacelle industrielle
- » 2 nouveaux chariots télescopiques rotatifs
- » 1 nouveau chariot télescopique compact



La nacelle électrique 160 ATJ+ e primée aux International Awards Powered Access (IAPA)



Vie du groupe - Actualité de nos produits

- » **Nombreux lancements lors du salon Conexpo (Etats-Unis) :**
 - » 6 nouveaux modèles de chargeuses compactes
 - » Nouvelle gamme de chariots télescopiques fort tonnage
 - » 7 nouveaux télescopiques dédiés au marché nord-américain

- » **Arrivée du QR Code** pour faciliter à nos clients la prise en main et l'utilisation de nos machines





REPLAY

J.B. HANSEN'S RIDE

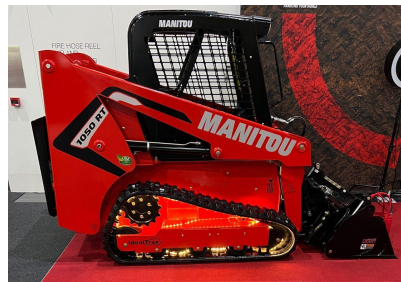


Vie du groupe - Actualité de nos produits

- » **Renouvellement complet de la gamme construction de chariots télescopiques fixes moyenne hauteurs**
 - » 4 nouveaux modèles

- » **Lancement du chariot télescopique ultra-compact ULM/GCT**
 - » **Meilleur produit de l'année** aux European Rental Awards (Riga, Lettonie)
 - » **Top 50 Meilleurs Produits de l'Année** du magazine Equipment Today (USA)
 - » **Rental Editor Choice 2022** (USA)
 - » **Prix Movicarga** (Espagne)

- » **Prix "Best New Product"** : le chargeur compact 1050 RT primé en Australie



Vie du groupe - Innovation

- » Présentation de **la stratégie hydrogène** et **du premier prototype de chariot télescopique à pile à combustible**



Vie du groupe

- » **Validation par le SBTi** de notre trajectoire bas-carbone à horizon 2030
 - » Réduction de 46 % des émissions directes et indirectes de CO₂
 - » Réduction de 34 % des émissions de CO₂ générées par heure d'utilisation des machines
- » **On The Way Up II** : 2^e édition de notre rendez-vous annuel dédié à la RSE
- » Participation du groupe à la **Convention des Entreprises pour Climat**
- » Publication du **Code d'éthique** Manitou Group
- » Célébration des **50 ans de Manitou UK**, notre 1^{re} filiale internationale, basée à Verwood en Angleterre
- » Célébration des **30 ans de Manitou Benelux**



Vie du groupe - Acquisitions

- » **Prise de participation majoritaire (86 %) dans la société Lifttek**
 - » Basée en Finlande
 - » Acquisition avril 2022
- » **Acquisition de la propriété intellectuelle et reprise d'une partie des salariés de ATN Platforms**
 - » Acquisition septembre 2022
- » **Signature d'une prise de participation majoritaire (82 %) de EasyLi**
 - » Spécialisée dans la production et la maintenance de batteries Lithium-ion basée en France
 - » Savoir-faire dans le développement de système de gestion de batteries
 - » Acquisition janvier 2023
- » **Signature de l'acquisition de Gi.Erre S.R.L.**
 - » Société de services basée en Italie
 - » Spécialisée sur les produits Manitou
 - » Acquisition mars 2023



Vie du groupe - Investissements

- » **Nouveau contrat de financement** du groupe sur **5 ans** (avec une possibilité d'extension de 2 ans) **pour 375 M€** avec une incremental facility de **200 M€**
- » Aménagement du contrat de crédit en **Sustainability Liked Loan (SLL)**
- » **Pose de la première pierre pour l'extension de nos sites de Yankton et Madison** aux USA (investissement de 70 M€)
- » Inauguration de la **nouvelle usine de nacelles à Candé (49)**
- » Inauguration des **nouveaux bâtiments de Manitou Deutschland**
- » Inauguration d'**une solution d'automatisation au CLPR - Pick & Store**





FAITS MARQUANTS 2022

LITIGE JCB - CONTREFAÇON BREVETS JCB

- » **PROCEDURE UK** : Le 5 juillet 2022, la High Court de Londres a rendu sa décision en première instance concernant le litige en contrefaçon opposant J. C. Bamford Excavators Ltd (JCB) aux sociétés Manitou BF et Manitou UK Ltd portant sur quatre brevets JCB. Trois brevets JCB examinés lors du procès ont été intégralement invalidés :
 - » le brevet européen EP 1 532 065 B2 (EP 065) et son équivalent britannique GB 2 390 595B (GB 595) ;
 - » et le brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965).
- » De ce fait, toutes les actions en contrefaçon soulevées par JCB contre Manitou au UK sur la base de ces trois brevets ont été rejetées.
- » Par ailleurs, la Cour a considéré que le brevet européen EP 2 616 382 B3(EP 382) était valide et qu'en conséquence certaines configurations de certains chariots télescopiques vendus en Grande-Bretagne étaient contrefaisantes.
- » Manitou et JCB ont sollicité l'appel de ce jugement.
- » Cette décision n'a pas d'incidence significative sur l'activité commerciale de Manitou en Grande-Bretagne ni sur l'activité de ses clients.
- » **PROCEDURE FF et IT** : aucune décision significative au fond n'est intervenue en 2022

An aerial photograph of a construction site, showing a large truck and various pieces of equipment on a dirt surface. A prominent red geometric shape, resembling a stylized 'X' or a series of connected triangles, is overlaid on the left side of the image. The word 'Activité' is written in large, white, sans-serif font across the center of the image.

Activité

MANITOU
GROUP

SET THE WORLD
IN MOTION



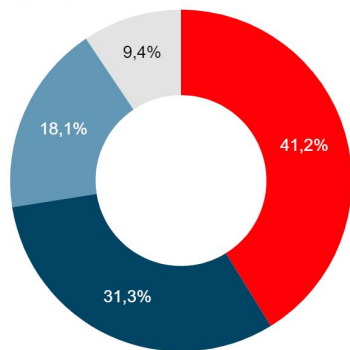
Résultats annuels 2022 - 2 mars 2023



MARCHÉS ADRESSABLES EN 2022 : 53 Mds €

Marché adressable par région

● Amérique du Nord ● Europe du Nord ● Europe du Sud ● Reste du monde



Marchés de la manutention industrielle
par gamme de produits en milliards €

PRODUITS	Mrd €	%
Chariots élévateurs thermiques	16,9	50
Chariot de magasinage électriques	9,0	27
Chariots élévateurs électriques	7,7	23
Total	33,6	100

Marchés de la manutention tout-terrain
par gamme de produits en milliards €

PRODUITS	Mrd €	%
Chariots télescopiques	4,7	24
Chargeuses compactes sur chenilles	3,9	20
Tractopelles	1,9	10
Chargeuses compactes sur pneus	1,3	7
Nacelles élévatrices	4,9	26
Chargeuses compactes	2,0	10
Chariots élévateurs tout-terrain	0,2	1
Chariots embarqués	0,4	2
Total	19,3	100



Marché adressable : marché potentiel auquel pourraient prétendre les machines de Manitou Group



POSITIONNEMENT DU GROUPE

en 2022



Leader



Challenger



Outsider

	MONDE	EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	RESTE DU MONDE
Matériel de manutention tout-terrain				
Nacelle élévatrices mobiles				
Équipement compact				
Chariots industriels et magasinage				

Matériel de
manutention
tout-terrain



Nacelle
élévatrices
mobiles



Équipement
compact

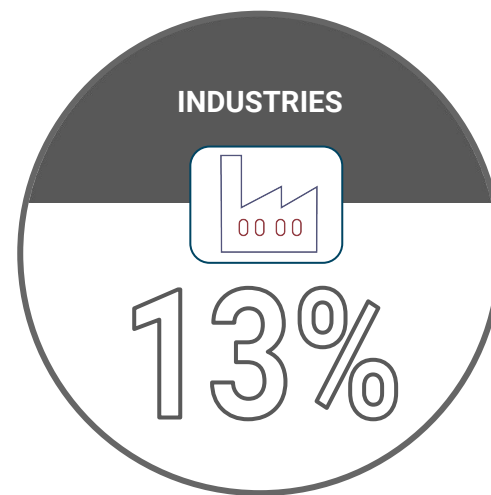
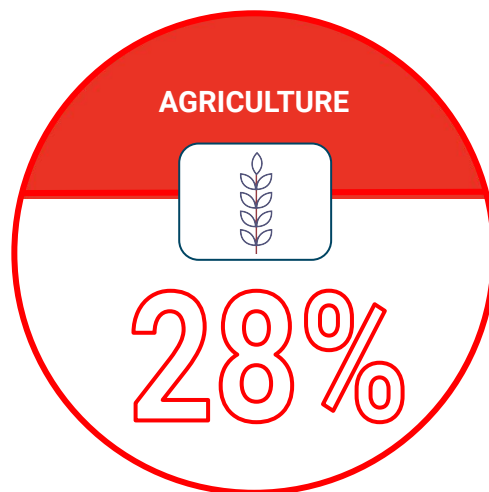
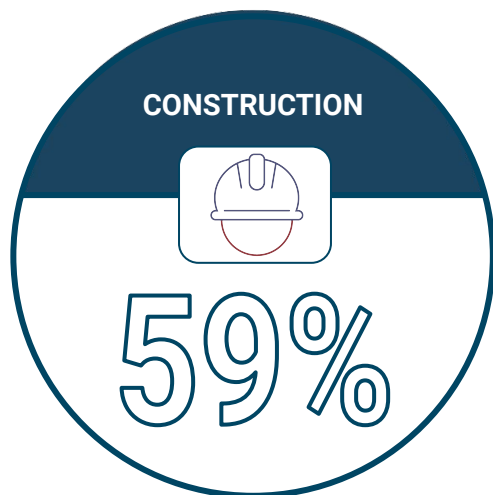


Chariots
industriels et
magasinage





UNE PRÉSENCE sur 3 marchés*



En 2021 la répartition était respectivement de 60%, 29%, 11%

**Répartition du chiffre d'affaires en 2022*

Faits marquants

- » Chiffre d'affaires de **2 362 M€**, en hausse de 26 % vs 2021, +23 % en comparable⁽¹⁾
- » Résultat opérationnel récurrent à **84,6 M€** (3,6 %) vs. 123,7 M€ (6,6 %) en 2021
- » EBITDA⁽²⁾ à **130 M€** (5,5 %) vs. 167 M€ (8,9 %) en 2021
- » Résultat net part du groupe de **55 M€** vs. 87 M€ en 2021
- » Dette nette⁽³⁾ de **213 M€**, gearing⁽³⁾ de 27 %, leverage⁽³⁾ de 1,6
- » Proposition de versement de dividende de 0,63 euro/action



Croissance forte dans un contexte inflationniste

Les données exprimées en pourcentage entre parenthèses expriment un pourcentage du chiffre d'affaires

(1) en comparable à périmètre et taux de change constants : termes définis en annexe

(2) EBITDA : Résultat opérationnel avant dotations et reprises d'amortissements et pertes de valeur, retraité de l'impact IFRS 16

(3) Dette nette, Gearing et Leverage hors engagements de location IFRS 16



Revue opérationnelle - Division produits

Points positifs

- Cadences records sur la fin d'année
- Lancement des produits électriques
- Accélération des projets R&D
- Mécanisme d'ajustement des prix de ventes
- Plan d'investissement massif



Points négatifs

- Délais de livraison clients et profondeur du carnet de commandes
- Performance financière
- Tension sur la supply chain et le BFR



Une inflation qui obère les grandes avancées opérationnelles et ampute les résultats

Revue opérationnelle - Division S&S

Points positifs

- Dynamique des marchés
- Progression de l'activité
- Renforcement de la qualité de service
- Nouveaux investissements capacitaires et digitaux
- Acquisitions



Points négatifs

- Tensions sur la supply chain
- Pas de possibilité d'extension du parc de location du groupe



Poursuite d'une croissance forte et de l'amélioration de la rentabilité

Activité 12 mois

Chiffre d'affaires 12 mois 2021						Chiffre d'affaires 12 mois 2022				
Eur. Sud	Eur. Nord	Amériques	APAM	Total	M€ % tot.	Eur. Sud	Eur. Nord	Amériques	APAM	Total
485 26%	628 33%	276 15%	146 8%	1535 82%	Division Produits	690 29%	733 31%	364 15%	185 8%	1972 83%
117 6%	122 7%	58 3%	42 2%	340 18%	Division S&S	140 6%	129 5%	72 3%	48 2%	390 17%
602 32%	750 40%	335 18%	188 10%	1875 100%	Tot.	830 35%	862 36%	437 18%	233 10%	2362 100%

S&S : Services and Solutions

Évolution plus favorable que celle du groupe



Évolution 12 mois 2022 vs 12 mois 2021

CA. en M€ <i>en %</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
Division Produits	+206 <i>+42%</i>	+105 <i>+17%</i>	+88 <i>+32%</i>	+39 <i>+27%</i>	+437 <i>+28%</i>
Division S&S	+23 <i>+19%</i>	+8 <i>+6%</i>	+14 <i>+24%</i>	+6 <i>+14%</i>	+50 <i>+15%</i>
Total	+228 <i>+38%</i>	+112 <i>+15%</i>	+102 <i>+30%</i>	+45 <i>+24%</i>	+487 <i>+26%</i>



Évolution vs. 2021

CA. en M€ % vs. CA N-1	2021.12	Impact taux de change	Impact variation de périmètre	Evolution en comparable *	2022.12
Division Produits	1535	48 3%	1 0%	389 25%	1 972 28%
Division S&S	340	10 3%	2 1%	37 11%	390 15%
Total	1875	58 3%	3 0%	426 23%	2 362 26%

* à périmètre et taux de change constants



Prises de commandes machines et carnet (M€)

Les prises de commandes concessionnaires ont été rouvertes sur la plupart des géographies pour 2024 dans les limites capacitaires connues.



Afin de limiter les effets de l'inflation, le groupe a intégré depuis le S1 2022 des mécanismes d'ajustement de ses prix de ventes lors de la livraison. Ces mécanismes influenceront la valorisation du carnet de commandes machines reporté et valorisé au prix du jour de la commande.



Résultats financiers

MANITOU
GROUP

SET THE WORLD
IN MOTION



Résultats annuels 2022 - 4 mars 2023

Compte de résultat

M€	Déc. 21	Déc. 22
Chiffre d'affaires	1 874,6	2 361,6
Marge sur coûts des ventes	316,3	312,3
% de CA	16,9%	13,2%
Recherche & Dév	- 27,4	- 34,9
Ventes, Mkt., Services, Admin & Autres	- 165,2	- 192,8
Résultat opérationnel courant	123,7	84,6
% de CA	6,6%	3,6%
Charges et produits opérationnels non récurrents	- 4,6	- 2,4
Résultat opérationnel	119,2	82,3
% de CA	6,4%	3,5%
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	2,9	2,0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés MEE	122,1	84,3
Résultat financier	- 5,9	- 4,3
Impôt	- 29,2	- 24,9
Résultat net part du groupe	86,8	54,7
% de CA	4,6%	2,3%

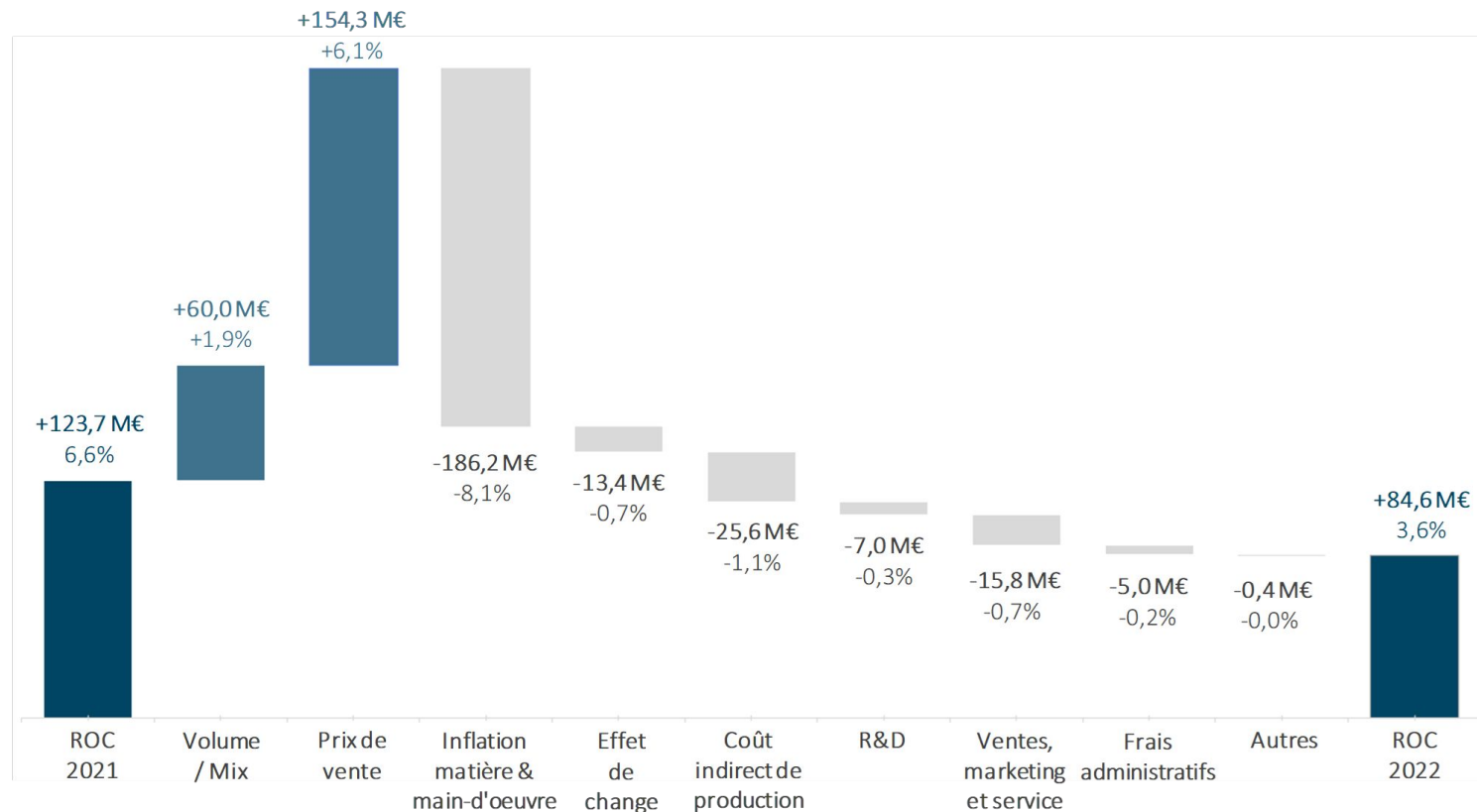
Compte de résultat par semestre

M€	S1'21	S2'21	2021	S1'22	S2'22	2022
Chiffre d'affaires	969,6	905,0	1 874,6	1 056,7	1 304,9	2 361,6
Marge sur coûts des ventes	177,2	139,1	316,3	156,0	156,3	312,3
% de CA	18,3%	15,4%	16,9%	14,8%	12,0%	13,2%
R&D, Ventes, Mkt., Services, Admin & Autres	-92,3	-100,3	-192,6	-110,3	-117,5	-227,7
Résultat opérationnel courant	85,0	38,8	123,7	45,8	38,9	84,6
% de CA	8,8%	4,3%	6,6%	4,3%	3,0%	3,6%
Charges et produits opérationnels non récurrents	1,8	-6,4	-4,6	-1,4	-1,0	-2,4
Résultat opérationnel	86,8	32,4	119,2	44,4	37,9	82,3
% de CA	8,9%	3,6%	6,4%	4,2%	2,9%	3,5%
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1,1	1,7	2,9	1,1	0,9	2,0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés MEE	87,9	34,2	122,1	45,4	38,8	84,3
Résultat financier	-2,4	-3,5	-5,9	-4,2	-0,1	-4,3
Impôt	-21,3	-7,9	-29,2	-11,9	-13,0	-24,9
Résultat net Part du Groupe	64,0	22,7	86,8	29,1	25,7	54,7
% de CA	6,6%	2,5%	4,6%	2,8%	2,0%	2,3%

Compte de résultat par division

M€	PRODUITS	S&S	Déc. 21	PRODUITS	S&S	Déc. 22
Chiffre d'affaires	1 534,8	339,8	1 874,6	1 971,8	389,9	2 361,6
Marge sur coûts des ventes	223,9	92,5	316,3	204,1	108,2	312,3
% de CA	14,6%	27,2%	16,9%	10,4%	27,8%	13,2%
Résultat opérationnel courant	91,3	32,5	123,7	43,7	41,0	84,6
% de CA	5,9%	9,6%	6,6%	2,2%	10,5%	3,6%
Charges et produits opérationnels non récurrents	-4,1	-0,5	-4,6	-2,2	-0,2	-2,4
Résultat opérationnel	87,2	32,0	119,2	41,5	40,8	82,3
% de CA	5,7%	9,4%	6,4%	2,1%	10,5%	3,5%

Évolution du résultat opérationnel courant 2022 vs. 2021



Bilan

M€	Dec. 21	Dec. 22	Var	Var %
Actifs non courants (excl. Financement des ventes et droit d'utilisation)	336	374	38	11%
Droit d'utilisation des actifs loués	20	19	-1	-4%
Stocks	532	718	186	35%
Clients et comptes rattachés	326	489	162	50%
Créances de financement des ventes	8	5	-3	-33%
Autres débiteurs courants	86	90	4	5%
Trésorerie, équivalents de trésorerie & actifs fin. courants	197	68	-129	-65%
Actifs non courants destinés à la vente	0	0	0	
TOTAL ACTIF	1506	1763	258	17%
Capitaux propres	751	792	40	5%
Passifs financiers	178	281	103	58%
Passifs de loyers	22	21	-1	-3%
Provisions	70	62	-8	-12%
Dettes fournisseurs	313	420	108	34%
Autres passifs non courants	13	11	-2	-17%
Autres passifs courants	159	177	17	11%
TOTAL PASSIF	1506	1763	258	17%
Besoin en fond de roulement en M€	473	700	227	48%
<i>% de CA</i>	25%	30%		
Rotation en jours de CA				
Stocks	102	109	7	7%
Clients (hors finct des ventes)	63	74	12	19%
Fournisseurs	-60	-64	-4	7%
Besoin en fond de roulement en jours	91	107	16	17%

Cash-flow

M €	Déc. 21	Déc. 22
Flux opérationnels	130	-104
Capacité d'autofinancement	178	137
Impôts versés	-28	-21
Variation du BFR	-1	-210
dont stocks	-65	-166
dont clients	-22	-157
dont créances de financement des ventes (nettes)	2	3
dont fournisseurs	95	106
dont autres créances et dettes d'exploitation	-10	5
Flotte locative immobilisée	-19	-11
Flux d'investissement	-42	-96
dont immobilisations (hors flotte locative)	-52	-94
dont investissements filiales	0	-3
dont cession immobilisations	10	1
dont cession de participations	0	0
dont fournisseurs d'immobilisations	1	1
dont autres	-1	-1
Flux de financement	-20	23
dont emprunts	8	58
dont paiement dividendes	-23	-31
dont rachat actions propres	0	0
dont autres	-5	-5
Var. trésorerie nette	69	-177



Investissements

M€	Déc.21	Déc. 22
R&D	14,7	14,6
ERP/IT	4,5	5,7
Autres incorporels	1,1	0,5
Incorporels	20,3	20,8
Bâtiments	10,5	30,0
Installations industrielles	17,7	37,5
Autres corporels	3,3	5,1
Corporels hors flotte locative	31,5	72,6
Flotte locative	19,4	11,1
Total	71,2	104,6



■ Incorporels ■ Corporels hors flotte locative ■ Flotte locative

Endettement

M€	Déc. 21	Déc. 22
Total trésorerie & actifs financiers	197	68
Dette bancaire	0	79
Emprunts obligataires & autres	150	138
Facilités (Découverts)	1	45
Crédit-bail	8	6
Instruments de couverture	6	4
Autres	13	11
Total passif	178	281
ENDETTEMENT NET (hors IFRS 16)	-19	213
Passifs de loyers IFRS 16	22	21
ENDETTEMENT NET	3	234
Gearing hors IFRS 16	-2%	27%
Leverage hors IFRS 16	-0,1	1,6
EBITDA hors IFRS 16	167	130
Gearing avec IFRS 16	0%	30%
Leverage avec IFRS 16	0,0	1,7
EBITDA avec IFRS 16	174	137

SAFRAN SAF 124,55 ▼(-3,93 %)
SUEZ SEV 14,505 ▼(-4,19 %)
SOPRA STERIA GROUP SOP 144,70 ▼(-4,81 %)
CLARANOVA CLA 5,858 ▼(-4,20 %)

Evolution du cours de l'action

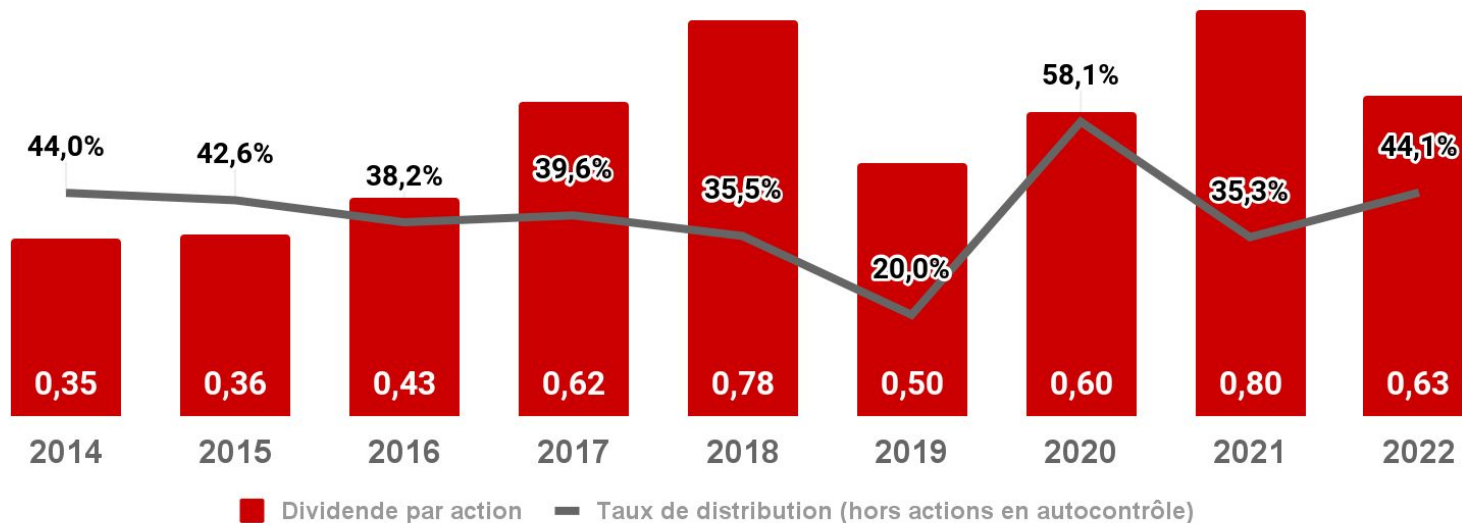


The image shows the interior of the U.S. Capitol dome, featuring a large fresco of the Apotheosis of Washington and a glass-paned dome. The word "Dividende" is overlaid in the center.

Dividende

Dividende et taux de distribution

en euros par action



* Dividende proposé de 0.63€ par action.

Calendrier de paiement du dividende 2022 :

Date de détachement du coupon : 30.05.2023

Date d'arrêté des positions : 31.05.2023

Date de mise en paiement : 01.06.2023

An aerial photograph of a construction site, showing a large concrete slab and a road. A red geometric overlay, consisting of several overlapping triangles, is positioned on the left side of the image. In the center, a large white truck is parked on the road. The text "Perspectives 2023" is written in a large, white, sans-serif font across the middle of the image.

Perspectives 2023

MANITOU
GROUP

SET THE WORLD
IN MOTION



Résultats annuels 2022 - 2 mars 2023



Perspectives 2023

- » Confirmation des perspectives
- » Anticipation d'un chiffre d'affaires 2023 en progression de l'ordre de 20 % par rapport à 2022
- » Anticipation d'un taux de résultat opérationnel courant 2023 en hausse de l'ordre de 100 points de base

Questions / Réponses pour les actionnaires

MANITOU
GROUP

SET THE WORLD
IN MOTION



Assemblée générale 25.05.2023

**Constitution du
bureau**

**Confirmation du
quorum**

Rapport des Commissaires aux comptes





Vote des résolutions Noémie du Rivau

Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire





Première résolution

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2022 -
Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,



Deuxième résolution

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022,



Troisième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle,



Quatrième résolution

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,



Cinquième résolution

Renouvellement par anticipation de
Madame Jacqueline Himsworth, en
qualité d'administratrice,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à
tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de
l'exercice écoulé.





Sixième résolution

Renouvellement par anticipation de
Monsieur Christopher Himsworth, en
qualité d'administrateur,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à
tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de
l'exercice écoulé.





Septième résolution

Renouvellement par anticipation de Monsieur Dominique Himsworth, en qualité d'administrateur,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.





Huitième résolution

Renouvellement par anticipation de
Madame Emilie Braud, en qualité
d'administratrice,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à
tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de
l'exercice écoulé.





Neuvième résolution

Renouvellement par anticipation de
Monsieur Marcel-Claude Braud, en qualité
d'administrateur,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à
tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de
l'exercice écoulé.





Dixième résolution

Renouvellement par anticipation de
Monsieur Sébastien Braud, en qualité
d'administrateur,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à
tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de
l'exercice écoulé.





Onzième résolution

Renouvellement par anticipation de
Madame Cécile Helme-Guizon, en qualité
d'administratrice,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à
tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de
l'exercice écoulé.





Douzième résolution

Renouvellement par anticipation de
Madame Alexandra Matzneff, en qualité
d'administratrice,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à
tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de
l'exercice écoulé.





Treizième résolution

Renouvellement de Monsieur Dominique Bamas, en qualité d'administrateur,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.





Quatorzième résolution

Renouvellement de Monsieur Pierre-Henri Ricaud, en qualité d'administrateur,

pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.





Quinzième résolution

Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – (Ex post global)



Seizième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de cet exercice à Madame Jacqueline Himsworth, Présidente du Conseil d'administration,



Dix-septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de cet exercice à Monsieur Michel Denis, Directeur général,



Dix-huitième résolution

Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration,



Dix-neuvième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général,



Vingtième résolution

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs,



Vingt-et-unième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

Résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire





Vingt-deuxième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond,



Vingt-troisième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du groupe), et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,



Vingt-quatrième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,



Vingt-cinquième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,



Vingt-sixième résolution

Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée,



Vingt-septième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,



Vingt-huitième résolution

Autorisation d'augmenter le montant des émissions prévues aux vingt-troisième à vingt-cinquième et vingt-septième résolutions,



Vingt-neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,



Trentième résolution

Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,



Trente-et-unième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,



Trente-deuxième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,



Trente-troisième résolution

Pouvoirs pour les formalités



Walk around



Walk-around - Les machines

MLT 850

Présentée par
Arnaud SOCHAS

MT 625e

Présentée par
Maëva
COLLET-JANSENS

160 ATJ

Présentée par
Fanny SOURISSEAU

**EP 15
ES 112 Easy**
Batterie Lithium

Présentées par
Philippe RICHARD

MT 1335

Présentée par
Juliette COINET



Annexes



Définitions

Données en comparable : soit à périmètre et taux de change constants :

- » Périmètre : pour la société Lifttek acquise en mai 2022, retraitement du jour de son acquisition au 31 décembre 2022. Aucune société n'est sortie du périmètre sur 2022. Il n'y a pas de société acquise ni de société sortante sur l'exercice 2021.
- » Application du taux de change de l'exercice précédent sur les agrégats de l'exercice en cours.

Gearing

- » Ratio de la dette nette divisée par le montant des capitaux propres

Leverage

- » Ratio déterminé en divisant le montant de la dette nette de fin de période par l'EBITDA en 12 mois glissants. Il permet de mesurer le montant de la dette en nombre d'années d'EBITDA

EBITDA retraité de l'impact IFRS 16

- » EBITDA calculé sur la base des normes IFRS applicables, hors effet de la norme IFRS 16

Dette nette et Gearing hors IFRS 16

- » Dette nette calculée sur la base des normes IFRS applicables, hors effet de la norme IFRS 16

Carnet de commandes

Le carnet de commandes correspond aux commandes reçues et non encore livrées de machines, pour lesquelles le groupe :

- » n'a pas encore fourni les machines promises au client ;
- » n'a pas encore reçu de contrepartie et n'a pas encore droit à une contrepartie.

Ces commandes sont livrées dans un délai inférieur à un an (hors contexte exceptionnel comme le groupe le vit depuis 2021) et peuvent être annulées.

Le carnet de commandes peut varier du fait des variations du périmètre de consolidation, d'ajustements et des effets de conversion de devises étrangères.

Afin de limiter les effets de l'inflation, le groupe a intégré depuis le S1 2022 des mécanismes d'ajustement de ses prix de ventes lors de la livraison. Ces mécanismes influenceront la valorisation du carnet de commandes machines reporté et valorisé au prix du jour de la commande.

Le groupe a par ailleurs mis en place courant 2022 une nouvelle politique d'ouverture progressive des horizons de prise de commandes du S2 2024 pour les concessionnaires afin de limiter les effets d'anticipation sans marché final.